

Conférence du désarmement

9 septembre 2014

Français

Original: anglais

Note verbale datée du 22 août 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Autriche, transmettant le rapport établi par l'Autriche en réponse à la lettre datée du 20 février 2014, émanant du Bureau des affaires de désarmement, concernant la résolution 68/46 de l'Assemblée générale, intitulée «Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire»

La Mission permanente de l'Autriche présente ses compliments au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement et a l'honneur de lui transmettre ci-joint le rapport établi par l'Autriche en réponse à la demande soumise par le Bureau des affaires de désarmement dans sa lettre datée du 20 février 2014, portant la référence ODA/29-2014/MNDN, concernant la résolution 68/46 de l'Assemblée générale, intitulée «Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire».

La Mission permanente de l'Autriche lui saurait gré de bien vouloir faire le nécessaire pour que le présent document soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à tous les États membres et aux États qui participent aux travaux de la Conférence en qualité d'observateurs.

GE.14-15942 (F) 101014 101014



* 1 4 1 5 9 4 2 *

Merci de recycler



Résolution 68/46 de l'Assemblée générale

Observations de l'Autriche

L'Autriche souhaite faire part des observations ci-après en réponse à la demande formulée par le Bureau des affaires de désarmement dans sa lettre portant la référence ODA/29-2014/MNDN, datée du 20 février 2014, concernant la résolution 68/46 de l'Assemblée générale, intitulée «Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire»:

Résumé

1. L'Autriche soutient toute approche qui permet d'espérer des résultats s'agissant de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et l'instauration d'un monde définitivement exempt d'armes nucléaires.
2. L'Autriche est l'un des pays à l'origine de la création du Groupe de travail à composition non limitée établi en application de la résolution 67/56 de l'Assemblée générale. Elle conçoit les travaux du Groupe de travail et les résultats qu'il obtient comme une grande réussite, et défend le rapport consensuel du Groupe de travail sur sa session de 2013, qui constitue un point de départ constructif pour rapprocher les points de vue et trouver un terrain d'entente afin d'avancer de concert.
3. L'Autriche invite la communauté internationale à travailler concrètement sur les éléments qui sont indispensables pour compléter le cadre juridique international en place afin d'instaurer un monde définitivement exempt d'armes nucléaires, et à envisager les moyens de réunir ces éléments en un ou plusieurs instruments.
4. L'Autriche soutient toutes les mesures temporaires, qu'elles soient d'ordre pratique, politique ou juridique. Il peut s'agir de mesures unilatérales, bilatérales ou encore multilatérales, qui peuvent englober des initiatives propres à garantir la transparence et à instaurer la confiance. Cela étant, ces mesures ne sauraient remplacer les mesures juridiques requises au niveau multilatéral.
5. Avec le désarmement nucléaire, il s'agit de créer la sécurité humaine pour l'ensemble de la planète. Tous les États ont un intérêt légitime au désarmement nucléaire multilatéral. L'Autriche engage à adopter une approche ouverte pour le désarmement nucléaire multilatéral, associant l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les compétences internationales et régionales, les milieux universitaires, les parlementaires et la société civile dans son ensemble. Dans ses travaux de fond, le Groupe de travail à composition non limitée a souligné une fois encore l'intérêt qu'il y a à adopter une approche participative, ouverte à tous.
6. L'Autriche est favorable à ce que la communauté internationale fasse de nouveau porter son attention sur les conséquences humanitaires et les risques des armes nucléaires, sur lesquels reposent nos efforts collectifs de désarmement nucléaire, y compris le cadre du TNP. L'Autriche est fermement convaincue que la discussion en cours contribue de manière décisive à faire évoluer le discours sur le désarmement nucléaire, de sorte qu'il englobe une approche axée sur l'humain et la sécurité coopérative et qu'il renforce la dynamique amorcée. L'Autriche a annoncé qu'elle accueillerait la troisième Conférence internationale sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, les 8 et 9 décembre 2014, à Vienne.

7. L'Autriche continue de promouvoir et soutenir l'éducation au désarmement et à la non-prolifération ainsi que les manifestations politiques de haut niveau – telles que la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue le 26 septembre 2013 – afin de sensibiliser à l'importance du désarmement nucléaire à tous les niveaux, et d'éduquer dans ce domaine.

8. L'Autriche encourage les autres États à associer tous les intervenants susceptibles de jouer un rôle dans l'action menée pour faire avancer le désarmement nucléaire, y compris les milieux universitaires, les parlementaires et la société civile en général.

I. Mesures déjà prises

1. L'Autriche est l'un des pays initiateurs du Groupe de travail à composition non limitée créé en application de la résolution 67/56, qui visait à combler un vide dans le dispositif de l'ONU par la création d'une instance propice à des discussions ouvertes et interactives, de fond et constructives sur les moyens de faire avancer la cause du désarmement nucléaire multilatéral. L'Autriche a pris activement part aux travaux menés par le Groupe de travail à composition non limitée durant sa session de 2013, à Genève, notamment en présidant et facilitant plusieurs séances, en contribuant aux débats, en soumettant des documents de travail et en soutenant la participation de la société civile et (co)parrainant de manifestations parallèles.

2. Ce faisant, l'Autriche a continué de participer activement aux discussions qui se tenaient à la Conférence du désarmement, à Genève, à la Commission du désarmement, à New York, ainsi que lors des débats que tenait la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Là comme dans d'autres cadres, l'Autriche a œuvré à la promotion du rapport du Groupe de travail à composition non limitée et de son contenu.

3. Lors des sessions du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2015 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'Autriche a contribué sous la forme d'un rapport national soumis en application de la Mesure n° 20 du Plan d'action de 2010, de documents de travail, de manifestations parallèles et du parrainage de la société civile sur cette question.

4. L'Autriche s'est employée à ce que la communauté internationale porte de nouveau son attention sur les conséquences humanitaires et les risques des armes nucléaires, sur lesquels reposent nos efforts collectifs de désarmement nucléaire, y compris le cadre du TNP. L'Autriche a pris activement part aux Conférences d'Oslo (février 2013) et de Nayarit (mars 2014) et elle a appuyé les déclarations conjointes sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, faites à l'ONU et dans le cadre du TNP. L'Autriche est fermement convaincue que la discussion en cours peut contribuer de manière décisive à faire évoluer le discours sur le désarmement nucléaire, de sorte qu'il englobe une approche axée sur l'humain et la sécurité coopérative et qu'il renforce la dynamique en faveur du désarmement nucléaire.

5. Le Président de la Fédération autrichienne a participé à la réunion de haut niveau de 2013 sur le désarmement nucléaire, qui a permis de redonner conscience au niveau politique le plus élevé du caractère d'urgence que revêt le désarmement nucléaire.

II. Moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire

6. L'Autriche défend le rapport du Groupe de travail à composition non limitée (A/68/514), qui offre un moyen constructif d'avancer et qui rend compte de la recherche par le Groupe de moyens de rapprocher les points de vue et de trouver un terrain d'entente. L'Autriche est résolue à soutenir toute approche qui permette d'espérer des résultats s'agissant de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Tandis que les efforts visant à s'entendre sur un programme de travail à la Conférence du désarmement et à mettre en œuvre ledit programme de travail se poursuivent, la situation actuelle requiert l'adoption de nouvelles mesures dans l'esprit des orientations ci-après, suggérées dans le rapport du Groupe de travail à composition non limitée (A/68/514):

a) Travailler sur les éléments qui sont indispensables pour compléter le cadre juridique international en place afin de garantir l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires;

b) Envisager les différents moyens de réunir ces éléments en un ou plusieurs instruments, conformément à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU en faveur de l'élaboration de cadres et de propositions de traité;

c) Prendre des mesures complémentaires et des mesures provisoires, qu'elles soient d'ordre pratique, politique et/ou juridique;

d) Reconnaître que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et la société civile en général ont un intérêt légitime aux négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et, ce faisant, œuvrer en faveur d'un cadre ouvert à tous pour la tenue des discussions et des négociations;

e) Faire en sorte que les divers intervenants puissent apporter leur contribution afin de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Il s'agit notamment des organisations internationales et régionales, des milieux universitaires, des parlementaires et de la société civile;

f) Renforcer les zones exemptes d'armes nucléaires et en établir de nouvelles là où elles font défaut, notamment au Moyen-Orient, en tant que contribution importante à l'instauration d'un monde sans armes nucléaires;

g) S'employer à mieux faire comprendre l'impact humanitaire et le danger que représentent les armes nucléaires et veiller à ce que le discours sur les armes nucléaires ne soit pas lacunaire et englobe bien tous les aspects en jeu s'agissant de ces armes. Compte tenu de la grande variété des questions à traiter, ces discussions ne doivent pas se limiter aux seules instances consacrées au désarmement nucléaire. L'Autriche a annoncé qu'elle allait accueillir la troisième Conférence internationale sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires les 8 et 9 décembre 2014, à Vienne;

h) Promouvoir le désarmement nucléaire et la non-prolifération et mettre en place l'éducation à ces questions.